

VILLE DE VETHEUIL  
Délibération 2024-17

LE VENDREDI CINQ AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

**PRESENTS** : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSÉ, M. Romuald SEITE, M David LE GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD, M Thierry GARDIE,

**SECRETAIRE** : Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

date de convocation : 05/04/2024

date d'affichage de l'ordre du jour: 22/03/2024

nombre de conseillers

en exercice :14

présents : 12

votants : 14

quorum : 8

**PROCURATIONS** : M. Olivier ROUCHE donne procuration à M. laurent DUGAS  
M. Philippe BEUGNON donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

**LES TAXES LOCALES 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies,

VU les lois de finances successives et notamment la loi de finances 2021,

CONSIDERANT l'équilibre du budget de l'exercice,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

fixe les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2023 comme suit en précisant qu'ils restent inchangés par rapport à ceux de l'année 2022, seule a été ajoutée la taxe d'habitation des résidences secondaires et autre locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Taxe Foncier bâti : 30,10 %

Taxe Foncier non bâti : 41,24 %

Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 14,62 %

**VOTE : POUR : 14**

Le Maire  
Dominique HERPIN-POULENAT



La secrétaire de séance  
Dominique BARBIER-CINTRAT

Envoyé le :

Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :

Publié le :

La présente délibération peut faire

L'objet d'un recours dans un délai

de deux mois devant le Tribunal Administratif

de Cergy-Pontoise à compter de sa publication

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219506516-20240405-2024\_17-DE